

*Pour moi, tout n'est qu'un moyen  
Même l'obstacle.  
Ibn Saoud.*

# **Des Accélérateurs de Progrès pour l'Europe (2004)**



Rapport présenté dans le cadre du programme Renaissance  
Europe

## Résumé

*Avec la Constitution Européenne et ses importants élargissements successifs, la métamorphose de l'Europe est à nouveau engagée. Mais les défis et les risques des prochains mois et années sont tels que l'Europe est engagée dans une course de vitesse pour convaincre ses citoyens, stabiliser l'ensemble, ouvrir de nouvelles perspectives et mobiliser autour d'elles toutes ses forces vives. C'est pourquoi l'Europe a besoin « d'accélérateurs de progrès ».*

La métamorphose de l'Europe est une coupe à moitié pleine. Depuis le Congrès de la Haye en 1948, l'Europe est le fruit de l'action de milliers d'agents du changement, actifs dans les champs politique, économique, environnemental, culturel et sociétal, faisant de l'Europe du XXIème siècle une expérience unique dans l'histoire, qualifiée de « transmoderne » et inaugurant, selon certains, une nouvelle phase de l'histoire de l'humanité. La Constitution Européenne fait des droits humains et du développement durable la nouvelle pierre angulaire. Ce fut et ce n'est plus le marché. Changement fondamental de perspective, levier majeur pour de nouveaux progrès de l'humanité toute entière.

Mais il y a aussi la coupe à moitié vide. D'une part, que d'énergie, d'argent gâché, de temps perdu, d'occasions ratées. Il nous faudrait une Europe politique encore plus efficace, une Commission et des entreprises encore plus innovantes, une société civile encore plus mobilisée. D'autre part, si la coupe est à moitié vide, c'est aussi parce que les forces contre le changement sont les mieux organisées. Les « transmodernes », présents dans les institutions, les entreprises, la société civile manquent trop souvent de la capacité à exercer un leadership collectif dans une Europe-Réseaux, à créer des synergies pour mettre en œuvre rapidement les objectifs « transmodernes » de l'Union, tels que repris avec succès dans ses Traités, mais bloqués ou retardés par leurs adversaires. Ces mêmes forces qui paralyseront le processus pour une « nouvelle » compétitivité européenne et risquent de faire « implorer » le projet Europe.

Le rapport se concentre sur des « accélérateurs de progrès » dans 3 champs d'action et à l'initiative de 3 types d'acteurs. Nous avons réussi dans les années antérieures à introduire dans la machinerie communautaire des « accélérateurs de progrès » que sont la charte des droits fondamentaux et le développement durable. Ce rapport adressé aux agents du changement et présenté dans le cadre du programme Renaissance Europe veut montrer comment le « centre de gravité » de l'agenda européen se déplace et identifier des nouveaux « accélérateurs de progrès » susceptibles, en ces temps de referendum, de créer de la confiance dans le projet Europe.

Le premier champ d'action est celui de l'identité partagée et de la citoyenneté. C'est l'action pour une identité « européenne », et ses prochaines étapes au travers de l'élargissement du champ de la citoyenneté européenne. Comme l'Union ne peut développer son identité à partir d'une langue, d'une culture, d'une religion, le développement de la citoyenneté européenne comme facteur d'identité peut être la solution. L'identité européenne pourrait être attachée à « 6 nouvelles citoyennetés ». Un nouveau champ d'exercice de la citoyenneté devrait également être un accompagnement du processus de négociation de l'élargissement de l'Union.

Le second champ d'action est celui de la cohésion et de la compétitivité. La Commission propose d'avoir une stratégie à deux piliers, l'un « croissance et emplois », l'autre « développement durable ». Cette vision est dépassée car elle ne tient pas compte du fait que d'ores et déjà le « développement durable » conduit à de nouvelles formes de « compétitivité ». La compétitivité supposera à la fois (i) de la cohésion sociale, (ii) une nouvelle approche à la fois de la « société de la connaissance » et de la co-opération entre pouvoirs publics, marché et société civile, (iii) un projet de développement durable et

de politique industrielle à l'échelle des enjeux de l'économie monde (avec ses nouveaux produits, technologies, services) (iv) de nouveaux modèles de « business » en particulier pour répondre aux besoins des milliards de pauvres (v) de nouvelles formes de synergie entre responsabilité sociale des entreprises (RSE), compétitivité et diversité des territoires. Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de l'éco-innovation, les propositions de la Commission Barroso pour une « Stratégie Croissance et Emplois pour l'UE » marquent une nette avancée résultat de 13 ans d'une chaîne d'efforts.

Mais cette stratégie-croissance et emplois sera une Ferrari avec un moteur de deux chevaux si la stratégie ne définit pas des mécanismes innovants de gouvernance et de synergie. Il a été dit que le problème du processus de Lisbonne est une question de gouvernance. Cela reste vrai si l'on se contente de la formule « un plan européen, des plans des Etats Membres le tout en concertation avec les partenaires sociaux » pour « mobiliser pour le changement ».

Le troisième champ d'action est l'étape suivante de la métamorphose de l'Union qui réside dans la réussite de son élargissement et de ses partenariats dans et avec le Bassin Méditerranéen. La région Euro Méditerranéenne, appelée à devenir en 2010 une zone de libre-échange pour un commerce « libre et équitable » doit devenir une région du monde pilote en termes de mise en oeuvre des droits fondamentaux et du concept de sécurité humaine.

Sur ces trois champs d'action, les Institutions Communautaires dont la Commission et le Conseil Européen tout comme les Etats Membres et Candidats, la Société Civile, les PDG des Entreprises ont à mettre en oeuvre des « accélérateurs de progrès ».

La Société Civile, pour cette nouvelle phase, de « partenaire caché » qu'elle était, est devenue « l'allié indispensable ». L'agenda de la Société Civile pourrait ressembler à un trèfle à quatre feuilles.

(i) Elle devra construire du « capital social » en Europe, notamment par le canal de programmes d'échange pour toutes les catégories de la population de la grande Europe, le développement des entreprises sociales, les initiatives relatives à la mise en valeur du patrimoine culturel.

(ii) Elle donnera une place majeure « à la bataille pour les cœurs et les esprits des musulmans » en Europe et elle doit travailler avec eux et les autres courants philosophiques et religieux à réaffirmer la vision « universelle » européenne qui se traduit en des droits de la personne humaine. Elle commencerait par un dialogue avec les citoyens européens de confession musulmane sur les droits fondamentaux et leur place dans la Charte de l'Alliance Euro Méditerranéenne. Avec eux, il faut faire de l'Europe un phare pour le Proche-Orient.

(iii) Elle devra réussir à lier toujours plus « le local », « l'Européen » et « l'universel » notamment en ouvrant un dialogue transatlantique des religions et des philosophies, et en étant très active sur la problématique « développement durable et territoires » (régions, communes).

(iv) Elle doit travailler avec le citoyen – travailleur – consommateur - investisseur européen et ses correspondants dans le monde d'une part pour que les normes sociales et environnementales européennes, publiques et privées, soient la base d'une politique industrielle mondiale durable, d'autre part pour que les citoyens utilisent le « vote monétaire », second mode de scrutin dans un monde globalisé.

### Les Institutions Européennes

La Commission, comme telle, a un rôle d'agent du changement qui évolue avec l'histoire. Mais son influence se réduit (on parle de petit OCDE) et à son fonctionnement on associe souvent le mot « cauchemar ». Les conflits entre Directions Générales sont un frein considérable au progrès rapide. Sa façon de gérer ses rapports avec la société civile et les

financements alloués à des projets doivent changer. Elle doit aujourd'hui repenser ses stratégies et pratiques pour créer un effet de levier et avoir l'impact multiplicateur maximum, par exemple pour atteindre les objectifs du millénaire ou encore être la « référence mondiale » en matière de respect des droits humains. Pour les années à venir, la Commission, comme agent du changement, devrait être le moteur d'un nouveau « bond en avant » sur 3 thèmes (i) la démocratie participative européenne, (ii) l'Europe-Réseaux, (iii) la perspective biosphère.

Il a été proposé dans un précédent rapport la mise en place d'une *task force multi-acteurs* attachée à la présidence de la Commission sur les « partenariats » avec la société civile et le marché. C'est cette task force, « accélérateur de progrès » qui devrait publier un « Second Livre Blanc sur une Gouvernance intégrée » centré sur les relations du triangle Institutions de l'Union européenne – Entreprises – Société Civile.

Le Conseil Européen. Il appartiendra au Conseil Européen de créer les mécanismes qui unifient les « stratégies-croissance et emplois, social, développement durable, objectifs du millénaire » etc proposées, à tort, de façon séparée par la Commission. Il faut aussi créer des mécanismes produisant du leadership, du dynamisme, de l'empowerment, là où les mécanismes habituels conduisent à la paralysie. Il faut enfin assurer la « cohésion sociale » qui est, notamment, le « ciment » de la compétitivité. Deux moments importants et deux accélérateurs de progrès seraient :

- Conseil Européen de Printemps. Une *Convention Européenne*, d'un nouveau type, pour un « *Contrat Européen pour une Société de Bien-Etre Collectif* » avec des phases « décentralisées » au niveau des Etats membres. Les agendas aujourd'hui « s'entrecroisent » (compétitivité – recherche - société de la connaissance, social, développement durable, objectifs du millénaire, etc) et il faut une méthode nouvelle de travail qui y soit adaptée.
- Au Sommet du Partenariat Euro Méditerranéen: une *Alliance Euro Méditerranéenne pour la Sécurité Humaine et les Droits Humains* lancée au Sommet de Barcelone. L'« Alliance Euro Méditerranéenne pour la Sécurité Humaine et les Droits Humains » aurait une Charte Euro Méditerranéenne, et s'appuierait sur de nouvelles institutions (une Cour de Justice, un Sénat) et de nouveaux mécanismes tri-partites pour atteindre les objectifs du millénaire. Un tel processus institutionnel serait notre réponse à l'initiative pour un « Grand Moyen-Orient » des Etats-Unis.

Les Etats Membres et Candidats. Des formules de co-opération renforcée et tripartite (pouvoirs publics, marché, société civile) pour les domaines qui sont de la compétence des Etats Membres et sont un levier indispensable, comme par exemple les compétences en matière fiscales. Ainsi, l'hypothèse d'une co-opération renforcée pour des « investissements durables » va être explorée avec des pouvoirs publics et des banques de plusieurs pays de l'Union.

La Turquie. Il est proposé que parallèlement aux négociations, et dès l'ouverture de celles-ci en Octobre 2005, un comité de contact réunissent Commission, Gouvernement Turc, Société civile turque et « européenne ». Il faut que « les peuples » de Turquie et de l'Union soient, ensemble, les gagnants lors des referenda d'adhésion prévus à l'issue de la négociation en Autriche et en France.

Les PDG des secteurs de l'assurance, de la banque et de la grande distribution.

Les PDG des mêmes entreprises qui ont signé beaucoup de déclarations d'intention pour l'éco-efficacité ou les changements climatiques - et ont dans une certaine mesure commencé à entamer le changement « technologique » des gammes de produits et services - ont bloqué les changements politiques et macro - économiques nécessaires pour créer un

effet d'échelle, une masse critique et transformer des marchés de niche en « mainstream market ». Puisque les entreprises européennes qui ont un « agenda développement durable » n'ont pas voulu ou réussi jusqu'ici à exercer un leadership collectif au plan européen, et que les mécanismes de représentation des « partenaires sociaux » seront plutôt un frein qu'un levier il faudra, en soutien aux agents du changement dans les entreprises, changer de méthode. L'accélérateur de progrès consistera à braquer les feux sur les PDG des secteurs de l'assurance, de la banque et de la grande distribution. Ensemble avec les citoyens – investisseurs - consommateurs, ils peuvent faire basculer les marchés vers une « nouvelle économie ».

En conclusion, l'Europe Réseaux qui se construit n'est pas seulement une Europe des Etats en Réseau et des Pouvoirs Régionaux et Locaux, c'est aussi une Europe en Réseau des Peuples et de la Société Civile, c'est enfin une Europe du marché. La métamorphose de l'Europe ne sera pas le fruit des seules décisions du politique. Elle sera le résultat de milliards d'autres interactions entre les gens et au sein du marché. L'efficacité passe par une stratégie des 3 leviers : mettre dès maintenant en œuvre les acquis de la Constitution Européenne, mobiliser les citoyens - investisseurs - consommateurs pour faire basculer les marchés, ancrer l'action dans les territoire

**Le rapport intégral est disponible sur [www.epe.be](http://www.epe.be)**

# APPLICATION DE LA METHODE DU VIEUX SOUVERAIN PAR VIVANT (2004)

## A. SA PHILOSOPHIE

Son principe premier est le suivant : **dans l'Etat ou la société, l'homme et son environnement écologique doivent être au centre de toute initiative.** L'organisation de la société est au service du citoyen et non pas le contraire. L'épanouissement des hommes et des femmes au sein de la société est une priorité absolue. La société doit tout mettre en œuvre pour y parvenir. Il va cependant de soi que **chacun garde la responsabilité de sa vie et de son bonheur.**

L'homme n'est pas un objet, il ne se limite pas à sa seule fonction de consommateur ou de travailleur. Les hommes et les femmes sont des êtres humains qui méritent le respect en toute circonstance et **sont souverains dans la mesure où ils le souhaitent et en ont la faculté.** Ce sont des acteurs sociaux. Ils sont capables de créativité, dans la limite de leurs possibilités humaines, et peuvent donc participer à l'élaboration de conditions optimales de vie et de société.

Le système économique et les organismes financiers ne sont pas un but en soi. Ce ne sont pas non plus des "valeurs supérieures". Ils sont au service de l'homme. Ils ne sont pas au-dessus des lois ou de l'Etat. L'Etat, c'est-à-dire nous tous, est organisé collectivement et démocratiquement dans le but de rendre notre société viable, durable et agréable.

Les instances supérieures, la politique, les organes de gestion, l'économie, la justice, les fonctionnaires, les ministres... sont des moyens qui permettent aux habitants d'un pays de cohabiter et d'avoir l'impression de vivre en communauté.

Vivant milite pour une justice sociale et lutte contre toute violation physique, morale ou environnementale.

Vivant veut que tous les habitants d'un pays se sentent en sécurité, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'en cas d'éventuels problèmes. Dans l'optique de Vivant, la mission de la société est d'éliminer la peur, le désespoir, la misère et l'exclusion par **la prévention, l'information et l'instruction.** De là, notamment, le témoignage d'adhésion de Vivant lors du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme.

## B. SA CONVICTON QU'IL FAUT UN NOUVEAU SYSTEME SOCIAL

### 1. Un Nouveau système

Jusqu'il y a dix ans, nous nous trouvions dans un contexte d'économie essentiellement fermée. Les échanges économiques se faisaient avec des pays ayant un système de sécurité sociale semblable au nôtre. Les entreprises n'avaient pas de possibilités évidentes de délocalisation comme c'est le cas maintenant.

La chute du mur de Berlin a changé le monde. Le monde capitaliste compte actuellement

5 milliards de consommateurs au lieu d'1 milliard il y a dix ans.

Le nombre de travailleurs a augmenté dans des proportions semblables. Mais le salaire de ces travailleurs complémentaires est dix fois plus faible que chez nous.

La sécurité sociale dans la plupart des pays, qui participent nouvellement au marché mondial, est quasi inexistante.

C'est pour cela que la réduction du temps de travail systématisée n'est pas une bonne solution.

Analysons ce qui se passerait si une loi obligeait les entreprises à réduire le temps de travail.

*a) Si c'est une réduction du temps de travail avec réduction de salaire*, les gens auraient moins d'argent à dépenser. Non seulement, ils vivraient moins bien, mais une plus faible consommation aurait comme conséquence une diminution des ventes par les entreprises, donc moins de production et donc encore plus de chômage.

*b) Si l'on travaille moins pour le même salaire*, le coût de production des entreprises augmente, conduisant à des produits plus chers. Nos exportations en souffriraient, conduisant également à plus de chômage.

L'inflation reprendrait à cause de prix plus élevés dans notre pays. Bien sûr, on pourrait importer des produits fabriqués ailleurs à plus faible coût pour éviter l'inflation mais alors le chômage augmenterait d'autant plus.

Dans le contexte du libre-échange avec des pays à bas salaires, la réduction du temps de travail conduit le pays à la désintégration.

Il est grand temps que nos gouvernements comprennent que la sécurité sociale de l'Etat-Providence est en péril et les mesures préconisées jusqu'aujourd'hui démontrent que les politiciens n'y voient plus clair, même si leurs intentions sont les meilleures.

Un pays dont les entreprises doivent payer +/- 40 % de leur valeur ajoutée pour financer la sécurité sociale ne peut pas être mis en concurrence directe avec les pays à bas salaires sans sécurité sociale. Si nous ne voulons pas voir fondre notre sécurité sociale, il n'y a qu'une solution: *faire participer les produits importés au financement de la sécurité sociale*.

Cela peut se faire au mieux en remplaçant, pour les produits fabriqués en Europe, les prélèvements sur les salaires par une augmentation de la TVA.

Quant aux produits fabriqués en dehors de la Communauté Européenne, grâce au travail d'enfants par exemple, ils seraient ainsi grevés de taxes supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

**Cette mesure n'est pas protectionniste** dans le sens strict du terme, puisque la TVA serait la même pour les produits fabriqués chez nous ou dans les pays à bas salaires. En fait, cette mesure ne fait que diminuer une partie du handicap de nos entreprises.

Il faut donc repenser l'Etat-Providence pour le sauver. La base de financement de la sécurité sociale **se rétrécit** d'année en année. Dans le système actuel, basé sur la contribution du salaire des actifs, une faible partie de la population doit assurer son financement (*2.000.000 de travailleurs marchands seulement !*)

La réduction du temps de travail réduit encore plus cette base de financement. La réduction du temps de travail est donc **une erreur**.

C'est une erreur **aussi** parce qu'il y a suffisamment de travail à effectuer, surtout dans les services (soins, entretien, éducation...). Mais ce travail et donc ces services sont devenus **excessivement chers** à cause justement du financement de la sécurité sociale par une taxation sur le travail.

Nous évoluons rapidement vers une société de services. Cela a des conséquences économiques et philosophiques.

*a) Au niveau économique*, c'est le système de financement de la sécurité sociale qui est mis en cause. En effet, les services ne peuvent être grevés aussi fortement de taxes que les produits industriels car alors un circuit parallèle, au noir, se met en place.

*b) Au niveau philosophique*, il faut qu'il y ait une prise de conscience que dans la société post-industrielle, il y a du bien-être matériel en suffisance pour tout le monde à condition que l'on organise la société **de façon intelligente**.

Dès lors, l'accent doit être mis sur le bien-être humain (*spirituel...*), c'est-à-dire qu'il faut créer pour les personnes, pour toute la population, un contexte économique et social qui puisse donner à chacun la possibilité de se "sentir bien". En pratique, cela implique une mobilité du travail qui permet à chacun de trouver une occupation qui lui plaît, plutôt que de **s'accrocher une vie durant** à un boulot pour l'unique raison qu'il est une source de revenu et de sécurité. Dès lors, **il faut découpler la sécurité sociale du travail**, aussi bien en ce qui concerne le revenu lorsqu'on perd son travail, que pour les droits à la pension et aux soins médicaux.

## **2. Que se passera-t-il si nous ne changeons pas notre système social ?**

Nous évoluons vers une société où la sécurité sociale durement acquise **s'effrite lentement mais sûrement**. Les politiciens des partis traditionnels ne veulent pas l'admettre, mais la base de financement de la sécurité sociale, c'est-à-dire le nombre des personnes qui contribuent à payer pour la sécurité sociale, **se rétrécit**.

Il y a de moins en moins de personnes qui travaillent et donc, de moins en moins de personnes qui contribuent au financement de la sécurité sociale par le prélèvement de contributions de l'employé et de contributions patronales liées à l'emploi.

En même temps, par les mises en pré-pension et l'accroissement de la durée de vie, les charges de la sécurité sociale deviennent de plus en plus lourdes.

**Si rien ne se passe, nous allons vers la faillite du système de sécurité sociale.**

Nous en voyons déjà les signaux précurseurs: de plus en plus de personnes sont exclues du chômage et du CPAS.

Moins de sécurité sociale n'est pas acceptable pour Vivant.

Il faut donc, de toute façon, **trouver un autre système de financement** de la sécurité sociale.

Aujourd'hui, l'Etat s'occupe de tout. Vraisemblablement les politiciens pensent que le citoyen est incompetent et de mauvaise foi. Il y a mille règlements, mille possibilités d'aides et autant de contrôleurs pour chaque décision que nous avons à prendre.

Nous voulons un Etat de droit **mais un Etat de droit compréhensible**.

La myriade de lois et de règlements est devenue tellement complexe que même les spécialistes se disputent et se font des procès pour savoir qui a raison, une raison que nous, les gens normaux, ne comprenons pas toujours. **Pensons à la suspension de Monsieur Conerotte par la cour de Cassation qui est la manifestation d'une justice emberlificotée dans des procédures procédurières (ou des difficultés de procédures).**

En matière de droit de travail et sécurité sociale, la prolifération de règlements n'est pas moindre. Il existe une quarantaine de systèmes de promotion de l'emploi et ils changent constamment comme si le carreleur, le boucher ou le chef d'une PME pouvait trouver le temps d'étudier tout cela. Il est donc nécessaire de **simplifier la législation concernant le travail et le chômage.**

### **3. Le modèle Vivant marquera-t-il une différence par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui ?**

Non et oui.

Non, dans la mesure où, pour la majorité des gens, les revenus de remplacement qu'ils obtiendraient ne seraient pas très différents de la situation actuelle.

La grosse différence, c'est qu'il ne faut pas avoir travaillé pour avoir droit à la sécurité sociale. De plus, il n'y a pas de calculs savants, d'interventions mystérieuses ou politiques qui peuvent influencer le montant que l'on reçoit.

Surtout, il n'y a pas d'exclus et *le revenu de citoyenneté découple la sécurité sociale du travail.*

Oui car cela rend le travail plus libre, plus flexible et mieux rémunéré.

Ceux qui veulent changer de travail peuvent donner leur démission avant de chercher un autre boulot, *sans pénalisation au niveau du revenu de base puisque ce dernier est inconditionnel.* .

Bien sûr, il devient inutile d'aller pointer et ne pas avoir du travail n'est plus un blâme social.

Les gens pourront donc plus facilement changer de travail, jusqu'à ce qu'ils trouvent le travail et le patron qui leur plaisent. Si, après quelques années, ils désirent une expérience professionnelle nouvelle, pas de problème !

Puisqu'il y aura moins d'exclus, même les gens aisés profiteront de la nouvelle situation car il y aura moins de criminalité, moins de misère.

**Notre société est suffisamment riche** pour se permettre de pourvoir un revenu de base à tous ses citoyens. Alors, qu'attendons-nous?

### **4. Pourquoi fallait-il créer un nouveau mouvement politique?**

Le monde est en transition. Depuis la chute du mur de Berlin, le système économique mondial s'est agrandi de l'ancien monde communiste (la Chine, l'Inde, les pays de l'Est). En nombre d'habitants, donc en nombre d'acteurs économiques, nous sommes passés de 1 milliard à 6 milliards en quelques années.

Aucune autorité internationale ou nationale ne s'est sérieusement demandé s'il fallait un programme « d'adaptation » au niveau mondial. Il y a eu des interventions localisées (Allemagne de l'Est) et disparates.

Nul ne s'est sérieusement demandé quelles seraient les conséquences économiques pour l'Europe. Les hommes d'affaires n'y ont vu que la possibilité de "business" dans ces pays et ils se sont envolés pour aller créer des "joint ventures", vendre notre know how, souvent avec des subsides payés par le contribuable européen et avec l'aide de nos organismes d'aide au commerce extérieur.

Les résultats: chômage massif avec toutes les conséquences psychiques pour les personnes concernées, érosion du financement de notre sécurité sociale. Les jeunes sont touchés immédiatement et les personnes âgées le seront lorsqu'il n'y aura plus d'argent pour payer les pensions.

La globalisation de l'économie met la Belgique et l'Europe en compétition directe avec des pays où non seulement les salaires sont plus bas, mais également où il n'y a pas ou peu de protection et donc de coûts sociaux.

Les faibles coûts salariaux en Chine et en Inde (qui sont des réservoirs inépuisables de main d'œuvre - 2 milliards d'habitants, 6 fois plus que l'Europe) incitent les entreprises à délocaliser **tout ce qui peut l'être**. Même des services informatiques et des travaux administratifs sont délocalisés.

Pour notre pays où le coût du travail est artificiellement élevé à cause des impôts (et charges sociales) levés sur le travail, cela produit une spirale négative. Le chômage accru est financé par de nouvelles hausses d'impôts qui rendent notre travail encore moins compétitif.

**Il y a deux solutions pour sortir de ce cercle vicieux:**

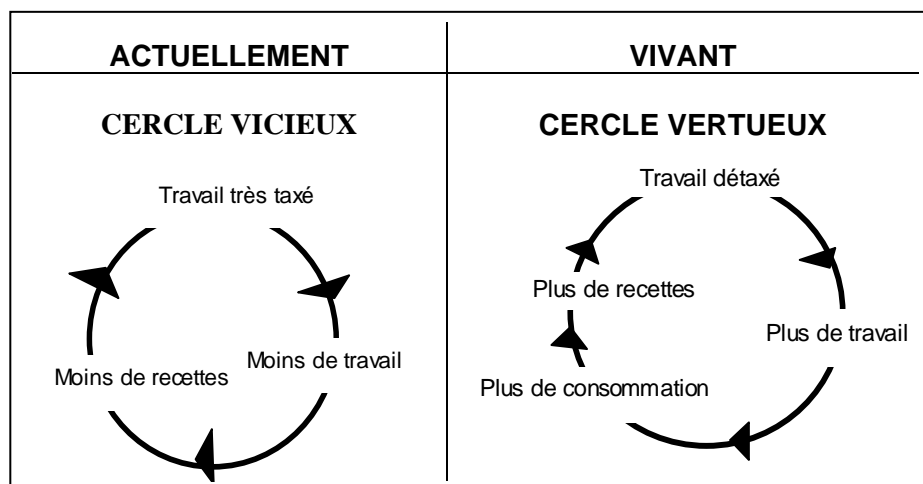
1) Diminuer les salaires en remplaçant des employés expérimentés par des jeunes mal payés avec des statuts sociaux temporaires, diminuer le salaire minimum et mettre en place une répression sociale par des sanctions contre des chômeurs démotivés. C'est ce que fait votre gouvernement. **C'est contre cela que Vivant se révolte.**

2) Faire payer les produits importés (en provenance des pays à bas salaires) pour une partie de notre sécurité sociale. En pratique, remplacer la taxe sur le travail par une taxe sur la consommation (TVA) (TSC). Donc, assainir la base de financement de notre sécurité sociale. C'est ce que veut VIVANT

**UNE LOGIQUE ECONOMIQUE**



Il n'est pas nécessaire d'être universitaire pour comprendre !



## **Programme de VIVANT-EUROPE**

**« Il faut donc arrêter de pénaliser le travail des citoyens européens par une imposition qui favorise les délocalisations.**

**Les taxes sur le travail tuent l'emploi, vident l'Europe de ses compétences et mettent en péril le financement de notre sécurité sociale.**

**Le financement de la sécurité sociale européenne doit trouver sa source auprès de la vente des produits en Europe, par une taxe sur la consommation (TSC) ou TVA sociale, plutôt que de rendre hors de prix le coût de l'emploi.**

**Sauver l'emploi et la sécurité sociale, c'est garantir un développement humain durable au sein d'une Europe sociale respectueuse de l'environnement. »**

**VIVANT-EUROPE EST UN MOUVEMENT  
POUR CONSTRUIRE UNE EUROPE SOCIALE  
ET UNE MONDIALISATION REGULEE**

# FINANCER LES ACQUIS SOCIAUX PAR LA CONSOMMATION (2004)

## PROPOSITION D'UNE COMMISSION DU SENAT FRANÇAIS (juillet 2004)

### SENAT FRANÇAIS (N° 374)

Session ordinaire de 2003-2004

Annexe au procès verbal de la séance du 23 juin 2004

**RAPPORT D'INFORMATION** fait au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan par le groupe de travail sur la délocalisation des industries de la main-d'œuvre.

Pour le texte complet, cliquez sur : <http://www.senat.fr/rap/r03-374/r03-3741.pdf>

(...)

### QUATRIÈME PARTIE - ADAPTER LA FRANCE ET L'UNION EUROPÉENNE AUX DÉFIS POSÉS PAR LES DÉLOCALISATIONS (page 196)

Ayant ainsi précisé les principes qu'elle considère comme essentiels, votre commission a estimé que ses préconisations devaient répondre à trois préoccupations principales : **favoriser un meilleur positionnement de nos entreprises dans la nouvelle division internationale du travail, soutenir les territoires affectés par les délocalisations et, plus généralement, les mutations industrielles, et promouvoir une politique industrielle qui, pour être durablement efficace, ne peut s'inscrire que dans le champ communautaire.**

Au plan économique, plusieurs pistes doivent être privilégiées **pour éviter la délocalisation des activités productives riches en valeur ajoutée, dont nulle logique économique ne peut justifier le transfert à l'étranger.** Dans cette perspective, il s'agit concurremment **de supprimer les contraintes, en particulier fiscales, entravant le développement économique** et constituant autant d'incitations aux délocalisations d'activités, de **renforcer les avantages comparatifs de la France** pour améliorer l'attractivité de son territoire et la compétitivité de son tissu industriel, et **d'organiser et de soutenir, dans une logique d'innovation, les filières de production, donc aucune n'est condamnée a priori dans son ensemble.**

Pour que les mutations économiques soient acceptées par nos concitoyens, il faut leur donner les moyens de s'y adapter **en récusant toute notion de « sacrifice » obligé des plus exposés aux nécessités de la modernisation.** Dans cette optique, il convient tout d'abord **d'affermir le rôle des collectivités territoriales en matière de développement économique,** afin de rapprocher les outils d'action des territoires et populations concernés. Il est ensuite nécessaire d'améliorer l'« employabilité » de la main d'œuvre par un effort plus soutenu, et soucieux d'une réelle efficacité, en matière de formation initiale et permanente. Il paraît enfin indispensable d'agir sur la structure des emplois afin de ne pas négliger des **gisements d'emplois de proximité** présentant pour avantages de n'être **pas délocalisables, de créer de la richesse, d'être potentiellement nombreux** et de permettre de **satisfaire des besoins croissants.**

Reste enfin, en complément de ce double cadre d'action, à **soutenir un volontarisme industriel nouveau au plan européen.** Il s'agit d'une part de garantir un développement équilibré de l'Union européenne favorisant l'harmonisation accélérée des politiques publiques dans tous les domaines ayant une incidence sur la répartition des moyens de production à l'intérieur du périmètre

communautaire. Il s'agit d'autre part de renforcer la puissance industrielle de l'Union face au reste du monde, en faisant de cet objectif une ambition politique prioritaire dotée des moyens et des outils adaptés à son succès.

## *FAVORISER L'ACTIVITÉ PRODUCTIVE*

Pour accroître le potentiel économique du pays et développer l'emploi, la première des priorités est assurément **de favoriser l'activité productive**. S'il ne relevait pas de la mission du groupe de travail de donner un contenu à ce truisme dans tous ses aspects, il lui paru nécessaire d'indiquer les **trois directions qui, pour agir contre les délocalisations injustifiées, devraient selon lui structurer notre politique économique**. La première vise à **mettre fin aux mécanismes, en particulier fiscaux, qui favorisent objectivement les mouvements de délocalisation**. La deuxième a pour objet de **renforcer les avantages comparatifs dont dispose notre pays**, de manière générale ou dans certains secteurs, afin d'inciter au maintien domestique des activités, de favoriser les investissements étrangers « greenfield » sur le territoire et de valoriser nos savoir-faire. La dernière, mais non la moindre, consiste à **organiser et soutenir les filières dans une logique d'innovation**, en privilégiant de manière délibérée et plus efficiente les activités et segments riches en valeur ajoutée.

### *A. SUPPRIMER DES INCITATIONS AUX DÉLOCALISATIONS*

Parmi les multiples facteurs semblant entraver la reprise de la croissance économique évoqués par les divers interlocuteurs du groupe de travail, (...) (Il est apparu a plus efficient à ce dernier) de porter son attention sur trois types de propositions s'inscrivant directement dans la problématique et susceptibles dès lors, nonobstant parfois leurs difficultés de mise en œuvre, d'être davantage opérationnelles.

Ces propositions concernent respectivement **la taxation des facteurs de production, le soutien à l'entrepreneuriat national et la valorisation des produits respectueux des normes sociales et environnementales**.

#### **1. Cesser de taxer les facteurs de production**

Tous les industriels entendus par votre groupe de travail ont placé au premier rang des incitations à la délocalisation, ou plus exactement des **obstacles à la localisation sur le territoire français d'investissements destinés à accroître les capacités productives, le coût de la main d'œuvre** (...)

##### **a) Substituer aux charges sociales une TVA de compétitivité**

Le coût du travail est relativement plus élevé en France que dans nombre des autres pays développés en raison **de l'importance des charges sociales assises sur les salaires**, lesquels s'inscrivent quant à eux dans la moyenne des salaires de membres de l'OCDE. Or, les différentes mesures d'exonération de cotisations sociales patronales instituées depuis une dizaine d'années pour les bas revenus ont eu, tous les économistes en conviennent, d'excellents résultats sur l'emploi des travailleurs non qualifiés. Pour votre commission, il convient désormais d'aller plus loin et **de généraliser la baisse du coût du travail sans pour autant pénaliser les actifs, en transformant radicalement le dispositif actuel de financement des branches famille et maladie**.

Conformément à des préconisations avancées dès 1993 par notre collègue Jean Arthuis dans son rapport d'information, et reprises et développées depuis par des intervenants très divers (1), ce financement devrait être désormais assuré par une taxe sur la consommation, qui pourrait être qualifiée de **TVA de compétitivité**. Le principe en est simple, et les avantages très nombreux.

### (1) Un principe simple

Si le financement par l'activité professionnelle des dépenses sociales qui lui sont liées (chômage, retraite, accidents du travail, formation professionnelle) ne soulève aucune question de principe, il n'en est pas de même de **l'assurance maladie, des prestations familiales ou encore du logement** : nulle raison autre qu'historique n'explique que le financement de ces acquis sociaux, qui relèvent dans leur principe de la solidarité nationale, **soit assis sur le travail**. Or, **ces charges pénalisent directement l'activité productive nationale en renchérissant le prix des biens produits localement par rapport à celui des biens confectionnés dans des pays où le coût du travail est plus bas, notamment en raison d'un filet de protection sociale plus lâche**.

(1) Voir notamment la Lettre du Comité Pauvreté et Politique n° 21 de mars 2004 (« Ralentir les délocalisations et recréer des emplois »), l'éditorial du président Jean-Luc Cazette dans la Lettre confédérale de la CFE-CGC n° 1107 du 16 avril 2004 (« Vers une cotisation sociale sur la consommation »), la chronique de Henri Guaino, ancien commissaire général au Plan, du numéro des Echos du 27 avril 2004 (« TVA sociale : le débat interdit ») ou encore le point de vue de Christian Saint-Etienne, professeur d'université et président de l'Institut France Stratégie, parue dans le numéro des Echos du 1er juin 2004 (« Réforme de la santé et délocalisations : un lien révolutionnaire »).

Cette altération des capacités concurrentielles de nos productions domestiques les affecte au demeurant tant sur **le marché intérieur**, où elles sont exposées à des importations évidemment attractives, qu'**à l'export**.

**Ces charges sont loin d'être négligeables**. On observe par exemple qu'en ce qui concerne **les salariés relevant du régime général de sécurité sociale, elles représentent plus du quart du salaire brut**. (...)

**La réforme suggérée par votre commission consisterait dès lors dans le basculement de ces prélèvements sur une taxe assise sur la consommation, c'est-à-dire une taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**. Pour assurer la neutralité comptable du transfert, le niveau de cette taxe devrait être calculé de manière à garantir la collecte d'un produit au moins identique au montant actuel des cotisations concernées. Mais rien n'interdit toutefois de saisir l'occasion pour, dans le cadre du débat actuel sur la pérennité financière du système d'assurance maladie, **combler aussi le déficit accumulé jusqu'à présent (1) et établir un équilibre entre dépenses et recettes évitant de l'accroître davantage**. Enfin, votre commission observe aussi qu'une telle réforme pourrait utilement **s'accompagner d'un réexamen d'ensemble de la structuration des taux actuels de TVA (2) pesant sur les biens et services**, dont l'architecture résulte elle aussi de compromis historiques successifs ayant bien peu de rapports avec la rationalité économique.

Si le principe de cette réforme est simple, votre commission convient que **sa mise en œuvre sera évidemment très compliquée à engager, et devra nécessairement être précédée d'une analyse minutieuse des conditions de sa réussite**. Cependant, **les avantages** qu'on peut en attendre sont

**tels qu'il serait très préjudiciable de la récuser au prétexte de la complexité indéniable que présente le basculement.**

Cet objectif paraît difficile à éviter compte tenu de l'état actuel de la branche assurance-maladie. Toutefois, il est clair que sa poursuite nécessiterait la fixation du taux de TVA compétitive à un niveau supérieur au taux « naturel » de l'équilibre, ce qui diminuerait d'autant les avantages susceptibles d'être tirés de la mesure en ce qui concerne la compétitivité-prix des produits français. Conformément à la directive communautaire portant sur la TVA, trois taux sont aujourd'hui appliqués en France : le taux normal de 19,6 %, le taux réduit de 5,5 % et le taux super réduit de 2,1 %.

## **(2) Des avantages très nombreux**

Quels bénéfices collectifs tirer d'un tel mécanisme ?

En premier lieu, **rétablir une certaine équité en matière de formation des prix. Le dispositif actuel pénalise en effet tous les biens et services utilisant de façon intensive le facteur travail, en particulier les outputs des industries de main d'œuvre, dont se préoccupe principalement votre groupe de travail.** Il incite par conséquent à une **substitution du capital au travail** qui, si elle autorise d'appréciables gains de productivité, **pèse cependant très fortement sur l'emploi, notamment des travailleurs non qualifiés.**

En deuxième lieu, **améliorer la compétitivité relative des biens produits sur le territoire national et soumis à la concurrence étrangère sur le marché français,** grâce à un double mécanisme positif. D'une part, l'assujettissement à la TVA compétitive des produits importés augmenterait nécessairement leur prix de vente dans une proportion égale au niveau de cette taxe : le bénéfice concurrentiel qui en résulterait pour les produits domestiques serait donc direct. Mais, d'autre part, le report sur lesdits produits importés d'une partie du financement de la protection sociale de notre pays conduirait à nécessiter un moindre prélèvement social sur l'ensemble de la production nationale : dès lors, l'enchérissement d'un produit domestique résultant de la taxe pourrait être finalement inférieur à la diminution de son coût de revient consécutif à la suppression d'une partie des charges sociales, et son prix de vente être ainsi lui-même réduit (1). L'attractivité des prix des produits français serait donc renforcée de deux manières distinctes et complémentaires.

En troisième lieu, **accroître la compétitivité des productions destinées à l'exportation,** qui bénéficieraient à plein de la réduction du montant des charges sociales pesant sur leur coût de revient puisque aucune TVA ne viendrait enchérir leur prix en compensation : les gains de compétitivité seraient d'ailleurs d'autant plus importants que le bien produit serait riche en facteur travail.

Tous ces avantages seraient immédiatement perceptibles en matière de localisation des industries de main d'œuvre puisqu'ils conduiraient, de manière cumulative, **à rendre plus intéressante la consommation des produits fabriqués en France.** Mais ils peuvent être complétés par deux autres types de considérations.

D'une part, asseoir sur la consommation plutôt que sur l'emploi le financement de la partie de notre système de protection sociale relevant davantage du principe de solidarité que de celui de l'assurance serait un moyen de

(1) Ce bénéfice indirect potentiel dépend cependant de deux variables : d'une part, les gains tirés de l'assujettissement à la TVA de compétitivité des produits importés seront minorés des pertes de financement résultant de la diminution des charges sociales pesant sur les biens français exportés, qui ne seront pas assujettis à cette taxe. L'ampleur de la marge de manœuvre au plan global sera ainsi fonction du différentiel de résultat, au regard des sommes concernées pour le financement social, entre les importations et les exportations. D'autre part, **l'éventuelle diminution du prix des produits ne sera pas identique pour chacun d'entre eux : au contraire, elle différera à raison de la part que représentent les charges sociales dans leur coût de revient.**

**garantir la pérennité du modèle social français** : la consommation des ménages est en effet tendanciellement orientée à la hausse et ses fluctuations sont plus réduites que celles du marché de l'emploi, ce qui permettrait d'assurer un **financement régulier de la sécurité sociale** ; les difficultés récurrentes de celle-ci, et notamment de sa branche maladie, seraient donc, pour ce qui concerne à tout le moins la colonne recettes, durablement amoindries.

D'autre part, la création de cette TVA de compétitivité pourrait ne pas être uniforme et, au contraire, être **organisée de manière discriminante en faveur de secteurs ou d'activités que des objectifs politiques ou économiques clairement établis choisiraient de favoriser**. C'est dans cette perspective, au demeurant, que la réforme pourrait également être étendue à la répartition actuelle des taux de TVA, afin d'en rendre la structure plus cohérente, notamment au regard de la rationalité économique.

### **(3) Des objections qui ne résistent pas à l'analyse**

Outre la difficulté de l'entreprise, qui est indéniable mais que votre commission ne saurait considérer comme dirimante (1), trois catégories d'objections peuvent être opposées à cette proposition de réforme.

**Z La première consiste à dénoncer la création d'un impôt indirect supplémentaire, considéré comme inéquitable car supposé frapper plus lourdement les plus bas revenus.** Outre que de nombreuses études économiques tendent à démontrer que la TVA pèse en réalité davantage sur les revenus moyens que sur les bas revenus et qu'elle n'est qu'en apparence un impôt régressif (2), trois considérations viennent tempérer cette critique :

- d'une part, comme l'a opportunément observé devant le groupe de travail notre collègue M. Jean Arthuis, tous les impôts et charges acquittés par les entreprises sont financés par leur chiffre d'affaires, et donc en définitive par les consommateurs. De ce fait, la substitution d'un canal de financement de l'assurance maladie et de la branche famille par un autre serait globalement neutre pour le consommateur, dont l'arbitrage ne porterait que sur le contenu de son « panier » de consommation : un des objectifs de la réforme est en effet de **l'incite**

(1) D'autant que la difficulté est essentiellement politique : le calcul du taux moyen de TVA compétitive permettant de compenser la diminution des recettes sociales résultant de la suppression des charges considérées est en réalité assez simple, et l'éventuelle détermination de deux ou trois taux différents, selon les objectifs économiques poursuivis, n'est pas davantage impossible pour les experts ; la collecte pourrait s'appuyer sur le circuit actuel de prélèvement de la TVA sans en augmenter significativement le coût ; seul le basculement d'un système à l'autre risquerait d'être délicat : mais la France a bien été capable, dans un passé lointain (création de la TVA) comme dans un passé récent (introduction de l'euro), de répondre efficacement à de tels défis techniques et logistiques. En revanche, au plan politique, il est évident que la réforme susciterait des réactions puisqu'elle aurait des conséquences différentes selon les secteurs : dans ce

jeu à somme nulle, les filières intensives en facteur travail y gagneraient, au détriment des filières intensives en capital.

(2) Voir notamment « La taxe sur la valeur ajoutée » – Conseil des impôts – Dix-neuvième rapport au Président de la République – Les éditions des Journaux Officiels – 2001

à acquérir davantage de produits français, au détriment de produits importés rendus plus chers par leur assujettissement à la TVA de compétitivité ;

- d'autre part, il a été indiqué ci-dessus que le taux de cette taxe serait susceptible de **ne pas être uniforme** : on peut ainsi imaginer que les taux soient déterminés en **considération de la structure de consommation moyenne des bas et moyens revenus**, afin de ne pas déformer ladite structure et garantir une capacité de consommation des populations concernées similaire à l'actuelle

- enfin, la proposition de votre groupe de travail a pour but de favoriser l'emploi domestique et donc de contribuer à diminuer le chômage : le retour à l'emploi étant un facteur d'enrichissement des intéressés accroissant leur capacité de consommation, l'éventuelle pénalisation susceptible d'advenir semble alors pouvoir être largement compensée par les bénéfices globaux tirés de la réforme.

**Z La deuxième objection** est de **nature institutionnelle** : le financement des branches maladie et famille par une TVA **mettrait à mal l'organisation paritaire du système de protection sociale**, fruit de bientôt soixante ans d'histoire. Il semble à votre groupe de travail que **l'évolution même de ce système depuis qu'il est soumis à de graves déséquilibres financiers rend cette critique inopposable**. La création de la CSG ou de la CRDS d'un côté, les diverses politiques de réduction ou de suppression des charges sociales de l'autre, le vote annuel de la loi de financement de la sécurité sociale par le Parlement enfin, sont autant de preuves que **le financement de la protection sociale n'est plus désormais un élément dépendant des seuls partenaires sociaux**. Mais ces preuves démontrent aussi, a contrario, que **le paritarisme peut vivre tout en s'accommodant de modes de financement s'apparentant à l'impôt**. Dans ce contexte, la substitution d'une TVA de compétitivité à certaines charges sociales ne paraît pas constituer une atteinte insupportable au mode de gestion paritaire de notre dispositif de protection sociale. Ce que ne semble au reste pas contester le président de la CFE-CGC, M. Jean-Luc Cazette, qui appelle lui-même à ce nouveau mode de financement, pour des raisons identiques à celles avancées par votre groupe de travail.

On ajoutera qu'un tel dispositif serait également économe des deniers publics puisqu'en élargissant l'assiette d'une partie des prélèvements sociaux, il permettrait de supprimer tout un système complexe d'exonérations de charges sociales qui, pour être souvent légitimes au plan économique, n'en pèsent pas moins sur nos finances publiques de manière considérable, sans d'ailleurs que leur efficacité soit toujours démontrée.

**Z La dernière objection** concerne la faisabilité du projet au regard des **obligations communautaires et internationales de la France**.

Au plan européen, la réglementation de la fiscalité indirecte relevant de la compétence communautaire, on peut s'interroger sur la latitude qu'aurait la France à instituer un tel mécanisme. Les difficultés rencontrées par le Gouvernement pour étendre à la restauration traditionnelle le bénéfice du taux réduit de TVA applicable aux activités à forte intensité de main d'œuvre imposent en effet une certaine prudence en la matière. Trois considérations semblent toutefois permettre de lever ces réserves :

- d'une part, **le Danemark a déjà adopté ce système et finance donc une partie de sa protection sociale par une TVA** qui n'a pas suscité l'opposition des instances communautaires : le mécanisme n'est ainsi pas contraire dans son essence aux prescriptions européennes

- d'autre part, alors même que ces dernières datent, dans leurs principes fondamentaux, de 1977 (1), un arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes (2) a distingué, dix ans plus tard, la destination du produit des taxes pour les **qualifier ou non de taxes à caractère fiscal rentrant dans le champ d'application de la directive** : « *La notion d'impôts, droits et taxes n'ayant pas le caractère de taxes sur le chiffre d'affaires, telle qu'elle figure à l'article 33 de la sixième directive (...), doit être interprétée en ce sens qu'elle inclut une taxe, à caractère non fiscal, (...) au profit de régimes de sécurité sociale (...)* ».

Ainsi, il semble bien possible d'instituer, indépendamment des prescriptions de la directive de 1977, **une TVA à but social, distincte de la TVA à vocation fiscale et venant s'ajouter à celle-ci**

- enfin, quand bien même cette direction ne pourrait être suivie, **rien n'interdit d'agir sur les taux de TVA dans le cadre même des dispositions communautaires**. Celles-ci, en effet, définissent certaines catégories de taux et précisent quels secteurs peuvent déroger au taux normal. Cependant, ce taux normal, comme les autres taux (réduit, super-réduit, « parking »), ne sont pas strictement définis : les Etats sont simplement contraints de déterminer leurs propres taux dans le respect de **limites minimales** pour le **taux normal** (15 %) et le **taux réduit** (5 %). Ainsi, par exemple, le taux normal de TVA des Etats des Quinze varie actuellement entre 15 % (Luxembourg) et 25 % (Danemark et Suède), la France, avec 19,6 %, se situant presque exactement au niveau communautaire moyen (19,4 %). Dès lors, rien n'interdirait à celle-ci d'augmenter son taux normal de TVA, ainsi d'ailleurs que son taux réduit, d'autant de points nécessaires à la compensation de la suppression de certaines charges sociales.

Restent alors les interrogations sur **la compatibilité de ce système avec les règles adoptées dans le cadre de l'OMC** : la TVA de compétitivité serait-elle **une mesure protectionniste susceptible de sanctions** ? La réponse de votre groupe de travail est négative. Bien que n'ayant pas été juridiquement validée par des instances faisant autorité en la matière, elle s'appuie sur le simple bon sens : **en assujettissant de la même manière à cette taxe les produits fabriqués localement et les produits importés, la France ne saurait être accusée d'introduire une discrimination contraire à ses engagements internationaux**. Au demeurant, l'exemple danois vient là encore à l'appui de la démonstration.

---

(1) Directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977, dite sixième directive, modifiée et complétée par des directives de 1992, 1999, 2001 et 2002.

SA Rousseau Wilmot contre ORGANIC – 27 novembre 1985 – Affaire concernant la légalité d'un prélèvement assis sur le chiffre d'affaires et destiné au financement de la retraite des artisans et commerçants.

**Votre commission considère cette réforme comme essentielle**. Certes, la TVA de compétitivité ne viendra pas réduire le coût du travail dans des proportions permettant de le placer en concurrence directe avec les pays émergents. Mais ce mode de financement de la protection sociale apparaît réellement moderne, car **adapté aux nouvelles conditions de l'activité économique** : la globalisation de l'économie et l'accroissement des échanges

internationaux rendent en effet **obsolète notre dispositif actuel de prélèvement social**, qui pouvait **n'être efficace que dans un système très fermé et contraint** (prix administrés, droits de douane élevés, contrôle des changes), où le jeu de la concurrence s'exerçait **dans un espace territorial géographiquement circonscrit et où les possibilités de délocalisation des activités de production étaient réduites**. Alors qu'on peut estimer que plus de 20 % des produits consommés sur le territoire français proviennent désormais du reste du monde, il **serait paradoxal de continuer à pénaliser le travail domestique en maintenant le financement de nos dépenses sociales collectives relevant de la solidarité sur la seule activité de la main d'œuvre**. Ce serait non seulement paradoxal, mais aussi et surtout coupable puisque le statu quo ne ferait qu'amplifier les difficultés de notre outil productif face à la concurrence toujours plus grande des pays émergents.

## . SUBSIDIER OUI, MAIS QUOI ? (2004)

*Pour rappel, une société effectue des ventes afin de financer ses diverses charges comme l'achat des matières premières, le salaire des travailleurs, les dividendes éventuels des actionnaires, une réserve pour des investissements futurs,... etc. Reste finalement les bénéfices que l'entreprise essaye en permanence de maximiser.*

**Si d'autre part, dans un marché libre concurrentiel**, la production augmente, **il y a davantage de marchandises disponibles** et les prix de vente baissent. Cette baisse des prix est à l'avantage du consommateur mais non du commerçant qui voit son bénéfice chuter.

Face à cette logique classique, de l'offre et de la demande, les grandes entités comme l'Europe ou les Etats-Unis ont **faussé quelque peu cette belle mécanique en subsidiant à tour de bras.**

Quels sont les « pourquoi » et les « comment » d'une telle manœuvre « déviatoire » et **surtout que propose Vivant ?**

### **A) Les « pourquoi » et les « comment » :**

Il faut d'abord se rappeler que jadis, chaque pays agricole subvenait grosso modo à ses besoins intérieurs de nourriture en vendant au consommateur **à des prix respectant le coût réel de la production.**

Les surplus ou les manques étaient soit exportés, soit importés.

Bien souvent au sein même d'un grand pays, les productions locales se vendaient au marché local et servaient essentiellement aux populations environnantes. **Le mécanisme classique de l'offre et de la demande fonctionnait parfaitement bien sur ces marchés.**

Or, depuis la mécanisation de l'agriculture, les coûts de productions ont certes chutés mais la production elle-même, a augmenté considérablement (voir à outrance.). **Cette offre abondante entraîne au niveau mondial une chute des prix.**

Ainsi, un pays possédant des grandes surfaces agricoles facilement accessibles, a l'opportunité d'inonder le marché de ses produits à des prix de vente différents selon qu'il s'agisse d'un marché intérieur ou d'une exportation.

Les pays « à la vie chère » se voient donc concurrencés et ne parviennent plus à vendre leurs marchandises sur le marché mondial.

**Tout est donc une question d'équilibre entre l'offre et la demande. Dans le cas présent il y a déséquilibre !**

Les approches classiques sont **soit de subsidier** les productions comme cela se pratique depuis le début du marché commun en Europe, **soit de réduire l'offre** (ce que les Etats-Unis ont fait dans une première phase avant de subsidier eux aussi.).

Ainsi donc, afin de maintenir le nombre d'agriculteurs, l'Europe s'est engagée dans la voie du subside ...la majorité du budget européen est englouti dans la politique agricole commune (PAC) que l'Europe n'arrive pas à réformer.

Plus un agriculteur produit, plus il reçoit de subsides. Plus il reçoit de subsides, plus il peut investir dans des moyens de production pour produire encore plus. **Cette politique a donc renforcé les gros et affaiblit les petits qui ont fini par disparaître.** Qui oserait encore s'installer comme jeune agriculteur ?

Les années passant, s'est rajouté la politique des quotas, du contrôle des cultures (terrains en jachère,...etc)

Sans parler de l'administration pour gérer toute cette mécanique économique artificielle et tenter d'éviter les fraudes...

Vu l'ouverture de marché, l'Europe se voit donc « obligée » de vendre la tonne de blé (P. ex.) à **101,31 €** (niveau équivalent au prix mondial) et d'apporter une aide directe de **63 €** la tonne aux agriculteurs afin de rejoindre le coût réel de production, soit, **160 €** (Septembre 2003)

### **Où est donc passé le bénéfice propre de l'agriculteur ? .**

Obligé qu'il est de produire toujours plus pour assurer sa rentrée en subsides, peut-il encore vraiment **se préoccuper de qualité ?**

Pourquoi produit-il encore sans gagner sa vie et rester dépendant des subsides, tout cela **au nom d'une fausse concurrence** qui oblige par exemple les USA à subventionner ses agriculteurs, aide qui a quadruplé entre 1996 et 2000 ?

En fait, le raisonnement se base sur le principe régulateur de l'offre (production) et la demande (achat) mais ici **l'équilibre recherché est doublement rompu:**

- **d'un côté**, l'acheteur voit son pouvoir d'achat fondre au soleil, (faute d'emploi ),
- **d'un autre côté**, une offre artificiellement élevée (donc des prix de ventes bas) mais des coûts de productions relatifs élevés.

**A première vue, le subside semble résoudre le problème :** les prix restent artificiellement bas (ce qui est bon pour les consommateurs sans pouvoir d'achat) et les agriculteurs/éleveurs reçoivent une aide pour compenser leurs coûts de production trop élevés par rapport aux prix de ventes.

**Malheureusement, le subside entraîne une multitude d'effets pervers :** il fausse la concurrence avec les pays qui n'en ont pas et empêche leur développement, il entraîne une surenchère qui pousse à toujours plus de subsides et cet argent mal utilisé contribue à appauvrir nos pays « riches » ...etc

Lorsque l'on met son doigt dans l'engrenage du subside, en sortir n'est pas facile. En effet, la disparition brutale des subsides au niveau mondial entraînerait **une montée des prix** (alors que les gens n'ont pas un pouvoir d'achats suffisant pour y résister) et **une baisse du nombre d'agriculteurs** dans nos pays riches (pertes sociales).

Les Européens, quoi qu'on en pense, ont **un pouvoir d'achat insuffisant** pour acheter, par exemple, des vêtements fabriqués au coût de la main d'œuvre européenne. A cause de la délocalisation, l'emploi et le marché intérieur s'amenuisent.

Quant aux petits pays, pauvres ou autres, ils se voient forcés d'accepter l'ouverture au monde des Grands, de suivre les dictats ultra libéraux : **réduire leur marché intérieur et exporter** pour payer leur dette sans pouvoir nourrir leur propre population.

Or, Lucides, la Via Campanien (qui regroupe environ soixante dix mouvements paysans dont, en France, la Confédération paysanne et le réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (Foppa) déclaraient le 17 juillet 2001 :

**« La priorité des paysans et de leurs familles dans les pays les moins avancés (PMA) est de pouvoir produire pour leur famille, puis d'avoir accès au marché intérieur bien avant d'exporter »**

**Ce n'est malheureusement pas la position** que prennent en général les gouvernements de PMA dans les négociations internationales. (*Le Monde Diplomatique septembre 2003 p. 23 : Les trois aberrations des politiques agricoles* « Jacques Berthelot.)

En bref, **il faut relocaliser le marché**. Et cette priorité ne peut se réaliser à la « cour des Grands » qui continuent à importer leurs schémas d'échanges à leur avantage, **détruisant du même coup** les marchés intérieurs (agricoles et autres) et par le fait même le pouvoir d'achat du citoyen.

L'OMC, en accord avec le FMI, oeuvrent actuellement pour **libéraliser les services publics, marchandiser le culturel** au nom de la rentabilité rendue. Il est vrai que dans le passé, des investissements internationaux d'aide n'ont servi qu'à l'enrichissement de certains gouvernants. (en Afrique et en ex-Union Soviétique) Beaucoup de pays sont toujours victimes d'une corruption endémique et c'est contre cela que veut lutter le FMI. **Ce n'est tout de même pas une raison pour détricoter**, au nom d'une efficacité immédiate, des services publics indispensables à ces pays.

## **B) Que propose Vivant ?**

**La seule méthode alternative valable** consiste à **chercher une efficacité économique** (équilibre entre l'offre et la demande dans un marché libre concurrentiel qui n'est pas faussé par les subsides) mais dans un monde où **l'acheteur peut acquérir et maintenir son pouvoir d'achat**.

**Légaliser le pouvoir d'achat minimum** est une manière de subsidier autrement l'emploi et le marché car elle est un rempart contre toute cannibalisation des riches sur les plus démunis.

Compte tenu de la situation dramatique de l'Afrique p ex., l'OMC et le FMI devraient, pour maintenir les marchés intérieurs et la richesse des pays, **favoriser la mise en place d'un subside aux citoyens et à l'emploi par le biais d'un revenu de base inconditionnel**.

Eduardo Suplicy ( sénateur de l'Etat de Sao Paulo) a déclaré :

*« Le revenu de base est une arme efficace contre la non-liberté économique qui pousse les gens à accepter des conditions de travail mi-esclavagistes ou qui les oblige à aller chercher un revenu dans des régions inamicales. C'est un moyen efficace dans la lutte contre le crime organisé (commerce illégal des drogues, traite des hommes) et qui brise le cercle vicieux de la pauvreté et de l'analphabétisme. »*

Or, nous voyons, **tout au contraire** l'Europe et l'Amérique du Nord subsidier à tour de bas au nom d'une concurrence dite « régulière »... Et nous voyons aussi, les paysans du Sud contraints de travailler pour rembourser la dette dont les montants permettront de subsidier indirectement le paysan du Nord dans le cadre **d'un assistantat généralisé des individus aussi bien au Nord qu'au Sud...**

Ne serait-il pas plus intelligent de **garantir le pouvoir d'achat** afin justement de sauver ou de sauvegarder à la fois l'individu, le marché, l'entreprise et ce, au sein d'un développement humain durable.

Nous mettons en annexe de cet article **des extraits du programme exhaustif 2003 de Vivant** concernant la politique agricole commune et les rapports entre le Nord et le Sud. Ces extraits montrent à souhait les possibilités multiples qui se présenteraient si l'on révolutionne notre système **par une nouvelle approche du subside et de l'aide**.

Le subside économique « déviatoire » est **un leurre** et les aides humanitaires d'aujourd'hui sont dans leur essence la source **d'esclavages déguisés**.

Si l'OMC pouvait fonctionner de manière **plus démocratique** (c'est prévu dans ses statuts : un pays, une voix) et le FMI dépendre un peu moins de ses « livreurs de fonds », on pourrait enfin

entreprendre, consommer, développer, vivre en combinant l'efficacité économique avec une équité sociale.

**Subsidier l'individu** ne fait que répondre aux souhaits de l'**Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** :

*“ Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ”.*

**Subsidier l'individu** dans le cadre d'une efficacité économique, c'est en réalité renforcer la liberté, l'égalité et la solidarité fraternelle.

**Subsidier et aider l'individu** d'une manière inconditionnelle devrait être la ligne de force d'une action socio-économique dans le cadre **d'une mondialisation plus humaine**.

Pascal ROUSSEL (Wavre) [proussel@vivant.org](mailto:proussel@vivant.org)

Jean-Paul BRASSEUR (Mignault) [jpbrasseur@vivant.org](mailto:jpbrasseur@vivant.org)

## ***EXTRAITS DE PROGRAMME EXHAUSTIF 2003 DE VIVANT***

### **EXTRAIT 1**

#### **Entreprises**

L'effet pervers du système actuel de revenus de remplacement est que la différence entre un salaire minimum et un revenu de remplacement est tellement minime que de nombreuses personnes trouvent plus intéressant de ne pas travailler (officiellement). Actuellement, les entreprises ne trouvent que difficilement de bons travailleurs non-qualifiés.

Dans le système Vivant, tout le monde, qu'il travaille ou non, touche un revenu de base de 540 € → (~ 21.600 BEF) (***index 2002***). Jusqu'à 1.350 € → (~ 54.000 BEF), ni le travailleur, ni l'employeur ne payent d'impôt sur le travail. La différence entre le travail et l'inactivité devient donc plus significative.

D'autre part, le point de "**break even**" (« *seuil de rentabilité* ») pour les entreprises se situe nettement plus bas : les frais fixes des charges sociales sont remplacés par des frais variables - la TVA sociale - **qui sont payés au moment de la vente**.

Toutes les entreprises payent **15 % d'impôt sur les sociétés**. Les petites entreprises sont ainsi favorisées et certaines grandes entreprises défavorisées, notamment celles qui bénéficient actuellement du statut de « centre de coordination » ou d'un autre régime de faveur au niveau de l'impôt sur les bénéfices. **Tous les subsides aux entreprises sont supprimés.**

Le passif social diminue notamment parce que les indemnités de préavis ne sont plus redevables que sur la différence entre le salaire net global et le revenu de base, c'est-à-dire le coût du travail dans le système Vivant. Actuellement les charges salariales sont bien plus élevées. En outre, le fait d'engager de nombreux collaborateurs à durée indéterminée comporte **bien moins de risques**.

(page 40)

## **EXTRAIT 2**

### **L'agriculture**

**Les agriculteurs :** les subsides européens (1 milliard € (~ 40 milliards de BEF) suffisent exactement à donner à tous nos agriculteurs et leurs ouvriers un revenu de base. L'avantage est que le subside individuel ne finance plus la productivité mais la qualité de nos produits agricoles; (page 21)

## **EXTRAIT 3**

### **Coopération au développement**

Vivant doute de l'efficacité de la coopération au développement telle qu'elle est appliquée aujourd'hui. Vivant est adversaire d'une aide « réglementée » parce qu'elle peut être source de corruption et de concurrence déloyale. Lorsque des prestations occidentales (biens ou services) sont fournies parce qu'elles ne sont pas disponibles sur place, il faudrait que ces fournitures se fassent à l'issue d'une adjudication publique sur le plan européen, ouvertes aux entreprises européennes et non-européennes qui présentent des garanties financières suffisantes pour mener l'opération à bonne fin.

*Selon Vivant, des formes plus efficaces de coopération au développement seraient:*

- l'élargissement des possibilités commerciales, de façon à ce que le pays crée son propre instrument de prospérité;
- l'assistance sur le plan d'une gestion adéquate avec, sur place par exemple, des partenaires qui bénéficient de la confiance de la population locale pour l'exécution de projets de développement;
- le soutien des initiatives qui fournissent des capitaux à petite échelle sous forme de prêts à la population locale (micro-crédit).

*De plus, il faut :*

- veiller à ce que des investissements étrangers ne favorisent pas d'inégalités dans le développement.
- n'accepter comme candidat au développement que des pays dont la puissance militaire est réduite au maximum, de façon à ce que la démocratie puisse s'y installer et s'y stabiliser, sans mettre sa souveraineté en danger.
- organiser des expériences avec un équivalent de revenu de base (par exemple, payé en nourriture) dans des petites communautés isolées.

La distribution ponctuelle (chaque mois) d'un revenu de base dans le Tiers Monde exige un contrôle financier efficace et un accompagnement social afin d'éviter les détournements de fonds. (page 76)

## EXTRAIT 4

### Revenu de base dans les pays du Tiers Monde

*Vivant soutient aussi le mouvement favorable à l'effacement des dettes publiques des pays du Tiers Monde. La plupart de ces dettes ont été engagées par des régimes autoritaires. Les banques accordaient les crédits sans bien examiner les risques. En général, la population de ces pays n'avait pas la possibilité de participer à la prise de décision et ne bénéficiait pas de ces crédits accordés par les banques. Il n'est donc pas équitable que le niveau de vie de ces populations doive baisser pour rembourser les dettes.*

Vivant est aussi d'avis que l'instauration d'un revenu de base dans les pays du Tiers Monde peut être la meilleure façon de dépenser le budget consacré à la coopération au développement. Il est possible de donner un revenu de base de 40 € (~1 600 BEF) à chaque Nicaraguayen avec seulement 1 % de notre PNB. Au Nicaragua, pays qui compte environ 2 500 000 habitants, ces 40 € sont l'équivalent de 250 € de chez nous (~10 000 BEF), les produits de base étant moins chers dans ce pays. De ce fait, on crée un marché local, puisque le pouvoir d'achat est augmenté. Le revenu de base procure aux individus, qui le reçoivent, une plus grande autonomie et un espace pour leurs propres initiatives.

*On peut aussi envisager que les produits industriels importés dans ces pays soient fortement taxés car ils sont, la plupart du temps, achetés par des personnes aisées. Cela permettrait de financer, en partie, le revenu de base de toute la population. (p.77)*

## EXTRAIT 5

### Importance du revenu de base pour le Tiers Monde

*A Sao Paulo (17 millions d'habitants) – Brésil, Martha Suplicy, maire de cette ville depuis janvier 2001, installe le revenu de base depuis juin 2001 pour les petits salaires et les personnes sans revenu. Cette distribution s'accompagne d'une aide sociale pour une éducation à la gestion et une protection contre les vols.*

Son ex-mari, Eduardo Matarazzo Suplicy, sénateur fédéral de l'état de Sao Paulo pour le parti travailliste, a déclaré : « Le revenu de base est une arme efficace contre la non-liberté économique qui pousse les gens à accepter des conditions de travail mi-esclavagistes ou qui les pousse à aller chercher un revenu dans des régions inamicales. C'est un moyen efficace dans la lutte contre le crime organisé (commerce illégal des drogues, traite des hommes) et qui brise le cercle vicieux de la pauvreté et de l'analphabétisme. »

**Une loi pour un revenu de base a été votée en 2004. (p.77)**

## LE VIEUX SOUVERAIN (2004)

Dans une civilisation ancienne, les gens avaient compris que dans un échange, les deux parties étaient **gagnantes** car chacune développait ses compétences et échangeait ainsi le fruit de son travail avec d'autres.

En ce temps-là, **les participants à l'échange** devaient par exemple, fournir par exemple un mouton en contre partie de fruits et de légumes. Par la suite, on inventa des échanges avec délai « Je te donne maintenant un mouton et endéans les trois mois, tu me donnes la quantité convenue de fruits et de légumes. »,

Comme à l'époque, peu de personnes savaient lire et écrire, des bons d'échanges étaient symbolisés par des pièces de monnaie en métal.

Ce système d'échange pouvait donc s'appliquer à **divers domaines** allant des besoins premiers à l'échange de services : « Jean construit une chaumière pour Pierre, Pierre va à la chasse pour Paul et Paul livre des fruits et légumes à Jean. »

Certains anciens s'occupaient de l'éducation des jeunes. Et ceux qui s'en sentaient capables, défendaient le village contre les envahisseurs. Il y avait aussi un vieux sage qui rendait la justice et un médecin. Ils étaient payés **en nature** pour leurs prestations ou **en monnaie** qui finalement étaient des bons d'échange. Les parents étaient très occupés avec leurs enfants et se partageaient les tâches.

Ce système fonctionnait bien et était **profitable** pour les gens d'un village ou d'une ville. **D'autres villes** avaient d'autres bons d'échange, d'autres monnaies et des contacts variés s'établirent entre diverses communautés, ce qui créa des **échanges commerciaux**. Des bons d'échanges ou –monnaies variées se croisèrent et certains concitoyens acceptaient volontiers de la monnaie des villes voisines car cela leur permettait d'échanger des marchandises que des vendeurs étrangers leur proposaient.

**Bien vite, les commerçants acceptèrent la monnaie des autres villes, ce qui multiplia encore les possibilités commerciales.**

Tandis que les échanges se développaient, **certains escrocs** ont commencé à fabriquer des fausses pièces de monnaie. Cette contrefaçon fut sévèrement punie et une parade fut la fabrication des monnaies **en métaux précieux**.

Et que faisait-on lorsque de **gros travaux d'intérêt collectifs** devaient être réalisés ? Un nouveau chemin par exemple ou la construction d'un port ?

Il était impossible d'échanger cela ...

La plupart du temps, **chacun intervenait** selon ses moyens et finalement, tout le monde était concerné par le service rendu par la réalisation de ces gros travaux.

**Un vieux souverain** avait trouvé une autre méthode. Il fit frapper de **la monnaie supplémentaire** qu'il donna aux gens en contrepartie de ces travaux d'intérêt public.

*« Je vais faire en sorte, annonça-t-il, que ceux qui reçoivent cette monnaie puissent l'échanger chez moi ou chez un autre en toute sécurité, contre de la nourriture ou autre chose ».*

Grâce à ces nouvelles routes, des convois avec du poivre et du sel, du café et du chocolat purent pénétrer dans la ville. **Le vieux souverain** plaça une garde avec une mission de **douane** aux entrées de la ville, et les habitants qui voulaient acheter des épices à ces commerçants étrangers, devaient payer **des taxes proportionnelles à la quantité de marchandises qu'ils achetaient**.

C'est ainsi que le souverain **recupéra** la monnaie qu'il avait donnée à la population pour l'exécution de travaux publics.

Rien ne l'empêchait d'entamer d'autres gros travaux aussi longtemps que ses sujets continuaient d'acheter des produits étrangers sur lesquels il pouvait lever des taxes. Mais bientôt, il n'y eut plus de gros travaux à effectuer, et le souverain s'aperçut que **le nombre de mendiants augmentait**. Parmi eux, il y en avait qui mendiaient de manière si convaincante que leur mendicité leur procurait un revenu plus grand que celui de personnes qui travaillaient dur dans les champs. Parmi ces mendiants, il y avait aussi de vrais nécessiteux qui ne parvenaient pas à mendier avec conviction ou qui étaient trop fiers pour le faire.

**Le Souverain se dit** : « *Je vais m'inspirer de la période des gros travaux en distribuant de la monnaie mais à tous cette fois-ci, sans chercher à savoir qui est dans le besoin et qui ne l'est pas. Ce que je vais distribuer n'est pas énorme mais répond aux premiers besoins.* » En même temps, il établit **une taxe sur les bijoux** que les gens venaient acheter aux portes de la ville.

Cela fonctionna très bien. Il y eut moins de vol et tout le monde avait plus d'argent et dépensait davantage. Pour acheter quoi ? De la nourriture aux paysans, de meilleures chaussures aux cordonniers, de la bière dans les tavernes, des épices et des bijoux. Les paysans devinrent plus riches, les tenanciers de tavernes reçurent de plus en plus de monnaies, les gardes de la ville récoltèrent de plus en plus d'argent provenant des taxes sur la vente d'épices et la riche bourgeoisie désirait de plus en plus de bijoux. Et tout allait pour le mieux dans le royaume.

C'est alors que le Souverain se dit : « *Et si je donnais un peu plus de monnaie à tous et si j'augmentais légèrement les taxes sur les épices et les bijoux ?* ».

**C'est ce qu'il fit et aussitôt la pauvreté disparut**. Tout le monde dépensait cet argent supplémentaire en sorte qu'il y eut encore plus d'échanges. Davantage de personnes eurent assez de monnaie pour s'acheter des bijoux coûteux ou des épices.

Un jour, **ce bon Souverain mourut**, l'âme en paix et satisfait de ce qu'il avait fait pour son peuple.

**Son fils aîné lui succéda** comme c'était la coutume en ces temps là car on n'avait pas encore réalisé qu'au fond, pour les fonctions de gestion, les femmes étaient au moins aussi douées que les hommes.

Ce fils pensait avoir bien retenu les leçons de son père. Il se dit : « *Il me suffit de continuer à faire fonctionner le système instauré par mon père et de gagner un peu plus d'argent en augmentant les taxes.* » **Mais il ne donna pas cet argent supplémentaire à la population**. Il le distribua uniquement aux gens de son entourage, à sa cour.

**Au début, cela passa inaperçu**, mais sa cour se mit à se développer et nécessitait davantage d'argent. Les taxes sur les épices, friandises et bijoux devenaient de plus en plus élevées et la population n'était pas vraiment satisfaite car elle ne recevait rien en retour mais devait toujours payer toujours plus. Toutefois, la population se disait que le nouveau souverain devait bien savoir ce qu'il faisait. Cependant, la fraude se mit à augmenter et le nouveau souverain fut contraint **d'engager du personnel pour lutter contre cette fraude**. Il dut également construire des prisons alors qu'auparavant, elles n'avaient pas de raison d'être. Il acquit l'image d'un souverain riche et puissant qui plaisait aux dames de sa cour et qui, lors de grands fêtes, invitait les souverains voisins à admirer sa réussite.

**Face à cette situation, le nombre de mécontents augmenta et les critiques fusèrent.** Les temps étaient devenus mauvais, et les gens se mirent à épargner de la monnaie plutôt que d'acheter des épices et des bijoux, **ce qui fit chuter les revenus du souverain.**

Aussi, décida-t-il **de réduire les allocations de tout le monde**, celles que son père avait mis en place. Il se dit que les gens n'avaient qu'à travailler davantage pour gagner leur argent.

**Le mécontentement des gens se transforma en colère.** Les mendiants firent de nouveau leur apparition dans la ville et les habitants durent la nuit, fermer leurs maisons à clef pour éviter les cambriolages.

**La population dépensait de moins en moins** et de la sorte, moins de taxes rentraient dans les caisses du souverain et de sa cour.

C'est pourquoi, le nouveau souverain décida que lorsque les gens échangeaient, par exemple 6 poulets contre 24 choux-fleurs, un tiers de la valeur de la transaction devait aller au souverain à savoir 2 poulets et 8 choux-fleurs dans ce cas-ci.

**Le souverain dut engager des employés pour mettre tout ceci en place et il dut renforcer le service d'ordre.**

Cela **coûta** naturellement beaucoup d'argent et lorsqu'il fit ses comptes, **il remarqua que ses réserves diminuaient à vue d'œil.**

Or, la plupart des gens pensaient que le souverain **ne voulait que leur bien** (et c'est d'ailleurs exactement ce que pensait le souverain de lui-même)... « Car finalement, n'était-il pas le fils d'un très bon souverain ? On ne pouvait certainement pas faire mieux. Les temps sont difficiles et nous devons nous serrer la ceinture » pensaient-ils.

**Le nouveau souverain** alla si loin dans sa démarche qu'il se mit à **taxer le travail** des infirmières qui aidaient les personnes âgées ainsi que le travail des femmes qui gardaient les enfants d'autres femmes qui, elles-mêmes, devaient travailler très dur pour payer les taxes que le souverain avait mises en place.

Jusqu'au jour où **certains jeunes ne purent plus supporter la situation. Ils avaient entendu parler de l'ancien souverain** et que de son temps, il n'y avait des taxes que sur les produits de luxe, que l'on pouvait échanger librement sans devoir appliquer des retenues, qu'il n'y avait pas de contrôle et que pratiquement aucun service d'ordre n'était nécessaire car il y avait peu de vols et pratiquement pas de pauvreté.

C'est ainsi qu'un jour, ce groupe très actif de jeunes gens, accompagnés de quelques vieux sages **quittèrent la ville** avec armes et bagage. Ils se mirent en route **pour ériger une nouvelle ville**, suffisamment loin. Ils la construisirent ainsi que des routes et appliquèrent les principes de l'ancien souverain : *Tout le monde pouvait échanger en toute liberté, et tout le monde recevait chaque semaine de l'argent pour commencer sa semaine.* Et en fin de compte, des commerçants arrivèrent dans la nouvelle ville, de sorte que des taxes purent être levées sur les épices, les sucreries et les bijoux.

**Ce groupe de pionniers décida** également que dans le futur, une seule personne ne pourrait plus détenir le pouvoir et tous ceux qui bâtirent la nouvelle ville durent désigner le responsable. **Les habitants de la ville pouvaient** de même **décider** de remplacer leur chef si celui-ci n'était pas assez bienveillant. Ils décidèrent également que tout le monde pouvait **participer aux décisions importantes** comme par exemple le montant des allocations de base ou le niveau des taxes. Le

désastre qu'ils avaient connu avec le fils du souverain ne devait plus pouvoir se produire dans leur nouvelle ville.

Roland DUCHÂTELET  
(fondateur et président de VIVANT)

## L'ETAT DE DROIT, LIEU DE JUSTICE ET D'EQUILIBRE (2002)

### A. Quel est le rôle de l'Etat ?

« L'Etat, c'est moi » proclamait Louis XIV et la révolution de 1789 répondit : « L'Etat, c'est nous ».

Ce combat pour réformer l'Etat se transforma souvent en galère. Combien de victimes dans les révolutions des siècles passés, combien de personnes ont perdu la santé, la dignité et la vie à cause de dictatures et de conflits armés.

En fait, la question qui a taraudé nos sociétés depuis deux siècles est bien celle-ci : « **Quel est le rôle de l'Etat ?** » ou « **En quoi consiste sa fonction ?** »

Certains disent qu'il est **un mal nécessaire** pour tous ceux qui veulent entreprendre dans la liberté. D'autres, au contraire, affirment qu'il est **le garant** de la justice, du droit et de la redistribution des richesses. D'autres encore le voient comme **le patron payeur** de ce qui n'est plus finançable par le privé. Et ce patron payeur aujourd'hui semble renvoyer au privé les lourdes charges financières qui lui avaient été confiées ou tout simplement qu'il s'était appropriées.

### B. L'Etat et les Etats perdent du pouvoir

En fait, la vraie question est de savoir comment réguler les dérapages et les dysfonctionnements de l'économie et comment garantir la continuité du pouvoir et en déterminer ses limites ?

Dans le cas de la Belgique, cette question passe souvent aux oubliettes à cause des dysfonctionnements de l'Etat lui-même et de la remise en cause perpétuelle de ses capacités et de ses pouvoirs.

D'une manière générale, **l'affaiblissement décisionnel** des Etats-Nations au profit de grandes entités que sont l'ONU, l'Union Européenne, les banques, les centres boursiers, le Fonds Monétaire International (F.M.I.) est un fait auquel s'ajoute la pression du marché mondial. L'Etat ou les Etats, c.-à-d. les représentants élus localement par les citoyens, ne sont plus tout à fait maîtres chez eux et, lorsqu'on a la chance de faire partie d'une entité plus large comme le sont l'Union Européenne et/ou les Etats-Unis d'Amérique, les pouvoirs de décision sont reportés à **un autre niveau** qui se veut plus efficace tout en voulant respecter les régions et leurs spécificités.

### C. Le FMI et l'Europe seraient-ils des Etats supranationaux ?

Lorsqu'on se penche sur les Etats défavorisés, que sont la Russie et les Etats d'Afrique Centrale par exemple, on constate que le F.M.I.(Front Monétaire International) y applique des méthodes assez draconiennes à savoir : une dévaluation afin de redresser les recettes à l'exportation qui garantissent le paiement aux prêteurs de la dette extérieure, une réduction des dépenses publiques, en particulier sociales, une diminution des subventions et une tendance à vouloir privatiser l'économie au détriment des plus défavorisés. Même au sein de l'Union Européenne, nous acceptons des disparités dans les politiques sociales, c'est le cas pour le Royaume-Uni ; cela produit une distorsion dans l'application des mesures économiques et sociales européennes.

**Que devient cette structure** européenne qui risque peut-être un accident de croissance vu la lourdeur de ses institutions qui paralyse les décisions nécessaires face à notre monde en accélération ?

Que sera, dans 10 ans, cette nouvelle Europe, nouvelle Entité (Etat ?) **de droit et de justice qui se verra responsable d'une maîtrise démocratique, économique et sociale ?**

Qu'est au juste le F.M.I, **ce super Etat financier** qui impose des recettes et ne garantit en rien la redistribution équitable des richesses ?

Le F.M.I. est riche, il dispose de crédits considérables dont la ventilation est majoritairement décidée par les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne car ils en sont les plus gros investisseurs.

Qu'a réglé le F.M.I. en confiant à la Russie des sommes énormes d'argent qui sont retournées à la case départ sur les places boursières occidentales afin d'enrichir quelques oligarques ?

Devant une telle situation, une autorité digne de ce nom doit pouvoir **prévoir** ce genre de **mécanisme pervers** et **faire** opposition à tout enrichissement provenant de ces fonds qui ne profite pas au développement réel du pays.

Le F.M.I. serait-il devenu un SUPER SPECULATEUR ?

Bien sûr, le cas de la Russie est spécifique. En effet, trop d'ETAT (70 ans de communisme) avait fait croire naïvement que se passer de LUI était une solution miracle. Se débarrasser de l'Etat, pour les habitants de l'ex-Union Soviétique, était dangereux face aux nouveaux pouvoirs en présence. De plus, les citoyens **y avaient perdu l'habitude** de la liberté de pensée et des exigences de cette liberté en termes de responsabilité et d'esprit critique.

Qu'en est-il à cet égard dans les autres régions du monde ? Quels sont les fondements de **cette éducation à la responsabilité ? Sont-ils encore présents** dans notre pays et en Europe par exemple ou sont-ils en danger ?

#### **D. La rupture avec l'Etat et l'aspiration à autre chose.**

Décider une rupture sociale, en ignorant son **coût social**, relève **d'une inconscience et d'un mépris de l'être humain** et c'est hélas ce qui s'est passé en ex-Union Soviétique.

Cette rupture avec l'Etat a-t-elle été décidée ou résulte-t-elle d'une aspiration générale **d'autre chose ?**

« **AUTRE CHOSE** » que la guerre et la misère, une recherche de paix et d'équilibre, voilà ce qui fut à l'origine de l'idée européenne.

Cette idée est « en route »... mais où trouver les lieux d'expression de cet « autre chose » qui veut plus de social et moins de guerre économique ?

Certains mouvements s'y attellent mais ils ne sont pas encore assez nombreux.

#### **E. La recherche de lieux régulateurs et d'un centre de gravité**

Aujourd'hui, vu la mondialisation, nous risquons de ne plus avoir du tout de LIEUX REGULATEURS suffisamment puissants pour juguler les dérapages et favoriser les initiatives d'avenir durable pour le monde industrialisé et le Tiers-Monde.

Nous sommes dans un monde de la conjecture et de l'immédiateté, de la vitesse et des déséquilibres et notre civilisation a du mal à se trouver son **centre de gravité**.

Le vrai **centre de gravité** vers lequel tout devrait converger, c'est bien la **dignité de l'être humain**, de tous les humains reconnus dans leurs cultures et leurs spécificités.

Ainsi, pour éviter une généralisation des mœurs criminelles et mafieuses, il faudrait recentrer TOUTE L'ORGANISATION de la société autour du RESPECT, respect de l'être humain et protection de son environnement, respect de l'Etat de Droit au niveau mondial par tous les acteurs en présence.

Il s'agit donc de mettre en place des actions concrètes de protection et de promotion autorisant les droits et les devoirs de chacun.

Dans ce cas de figure, l'Etat n'est plus UN MOI ou UN NOUS, mais simplement un **outil régulateur** et promoteur qui a reçu sa charge par une désignation et une organisation démocratiques construites ensemble et partout dans un même but : **garantir à tout être humain les mêmes droits fondamentaux : droits biologiques (de vivre en bonne santé), droits politiques, sociaux, et économiques.**

C'est un **vouloir (et non pas seulement un pouvoir) démocratique** qui décide de **l'indispensabilité** de l'Institution-Etat qui charpente la société afin d'en garantir la continuité harmonieuse et stable

C'est croire en l'individu que de lui fournir des **bornes régulatrices** qui lui permettent de **prendre en main** son destin en dépit d'inégalités de départ et en guise de protection contre les injustices.

On a vu, il y a une dizaine d'années, en République Congolaise (ex-Zaïre), 80 % de l'économie de base se développer autour de l'initiative de chacun au point que la monnaie et les billets échangés ne rentraient plus en banque mais enrichissaient une économie parallèle faite d'efficacité et d'imagination. Des inventions d'objets courants ont vu le jour au départ d'utilisation de matériaux de récupération.

**Pourquoi ne pas légitimer ce genre de marché** pour lui donner une plus grande pérennité ?

**Pourquoi imposer** les mesures draconiennes du FMI qui, au lieu de garantir le pouvoir d'achat des consommateurs du pays aidé, appauvrit les familles au profit de prêteurs extérieurs au pays par le biais de la dévaluation ? Au lieu de redonner une structure efficace à l'Etat, ces mesures réduisent d'une manière drastique les dépenses publiques sans discernement au point que la « couverture » sociale élémentaire n'est plus assurée.

Pourquoi ne pas **privilegier** l'initiative privée de la population lui garantissant **un Revenu de Base inconditionnel** et la possibilité du mini-crédit au lieu de favoriser une privatisation de l'économie dont on sait qu'elle est le fait des pouvoirs déjà en place et de la finance internationale ?

Pourquoi ne pas **insuffler** dans ces économies locales naissantes des capitaux (non remboursables) provenant de la levée de la taxe Tobin ?

**Où sont conjugués, à la fois,** cette **régulation** qui garantit une meilleure redistribution des richesses et **le dynamisme promotionnel** qui donne à chacun le Droit et le Devoir de construire son propre avenir ?

C'est vrai que notre époque brasse des richesses dont le volume est gigantesque. Cependant, la tendance économique actuelle, qui manifeste un ralentissement de la croissance, ainsi que les chutes des cours boursiers et la rentabilité des entreprises de haute technologie annoncent peut-être

la nécessité d'une restructuration globale, d'une remise à niveau, grâce à la création d'un nouvel ordre économique mondial? C'est la seule leçon positive qu'on puisse entrevoir après les événements du 11 septembre 2001 à New York.

## **F. L'établissement de critères incontournables**

Pour gérer une telle dynamique de transformation, il faut se donner des critères solides et incontournables.

**Le premier** serait celui de **l'être humain**, qui a droit à un toit, à l'alimentation et à garantir son avenir...

**Le deuxième** serait celui de la structure de nos sociétés, qui doivent **conjuguer** le bien commun avec celui de l'individu.

**Le troisième** serait d'introduire une obligation permanente qui consiste à **intégrer, dans tout bilan économique, un bilan écologique et un bilan social.**

Ces trois critères obligerait nos économistes à raisonner autrement.

En effet, l'obligation incontournable du Revenu de Base et du Bien Commun exige d'envisager le bien du consommateur en fonction, non plus uniquement des investissements, mais également **du pouvoir d'achat de chacun**. Il ne faut plus « saucissonner » l'individu et le considérer à la fois comme consommateur, travailleur, citoyen, etc... Il s'agit de sortir de cette hypocrite schizophrénie où des pères de famille (ou des mères de famille) aimants se comportent au travail comme des « assassins » vis-à-vis de leurs concurrents et de leurs employés ou ouvriers, prenant des décisions dans le cadre professionnel, oubliant qu'ils ont en face d'eux des pères, des mères, des enfants et qu'ils ont, eux aussi, le droit de (sur)vivre... Ces comportements sont aveugles à tout ce qui est étranger à la sphère économique.

Il faut donc **autre chose** qui assure la survie possible. Il devient nécessaire que chacun accepte aussi de contribuer au financement **de cette solidarité d'un autre type.**

Appauvrir l'individu et la collectivité en l'empêchant de travailler ou en limitant la semaine de travail à 35 heures, c'est enrichir les sociétés ou les sauver provisoirement en oubliant qu'à long terme, elles auront des problèmes de vente, faute d'acheteurs solvables.

Exacerber le profit individuel sans tenir compte du bien commun est un réflexe mathématique qui ne voit que les résultats immédiats des équations sans respecter les individus et le bien commun.

Il faut donc que nos Etats démocratiques **reconnaissent d'une manière incontournable** l'obligation de favoriser, pour tout être humain, une existence à part entière. De cette manière, ils pourront devenir **des lieux de justice et d'équilibre.**

Il s'agit d'organiser le **choix démocratique** par **un long débat** débouchant sur un référendum. **Le choix éthique et économique** cautionnant le respect et la dignité de tout être humain et de son environnement doit être approuvé par les citoyens.

C'est à partir de cette **DONNE** de départ que tous les chercheurs et techniciens doivent se mettre au travail pour apporter les solutions appropriées.

C'est ainsi que **l'Etat de Droit devient ce lieu de justice et d'équilibre** qui impose **d'une manière institutionnelle**, d'une manière réfléchie, l'obligation de développer l'individu et la

société en fonction, non plus exclusivement de l'offre et de la demande, **mais également** des besoins et des possibilités techniques, éducatives et culturelles.

*La politique est l'art de rendre possible ce qui, de prime abord, paraît impossible.*

### **G. Le rôle de l'Etat dans notre monde contemporain**

L'Etat est un outil régulateur et promoteur qui doit déployer une action politique qui fait barrage à **l'immobilisme et à l'habitude**. L'Etat, lieu de justice et d'équilibre voulu par la société civile, veille à contrecarrer toutes les déviations.

Pour ce faire, **une articulation** doit exister entre les trois pouvoirs que sont **le législatif, l'exécutif et le judiciaire**. Nos Etats sont submergés par une accumulation de lois et réglementations qui s'entassent à perte de vue comme dans un grenier.

La maîtrise de l'outil législatif devient aléatoire... Que de lois et décrets qui ne sont jamais appliqués!

Faut-il incriminer la chose à **l'embrouillamini législatif** ou plus simplement à des influences de pouvoir? Qui a avantage à freiner ?

C'est pour cette raison que des lieux de débats, de régulation et de pouvoir, comme le référendum et le budget participatif, sont nécessaires car ils font office de contrepoids.

D'autre part, il est dangereux d'enlever à l'Etat toute gestion de ce qui est rentable pour le confier automatiquement au privé.

L'Etat doit aussi, par décisions politiques et législatives, garantir le NON-MARCHAND au nom du service au citoyen mais il ne s'agit pas, ce faisant, de détruire l'économie marchande, source de revenus et d'emplois, de produits nécessaires au plan de la santé, de l'alimentation, des loisirs, de la culture, ce n'est pas une bonne solution de lui enlever « cette poire pour la soif » que sont les entreprises génératrices de bénéfices.

Tout le problème consiste à articuler la gestion publique avec une gestion privée.

Le réalisme et la rigueur des affaires éviteraient un système de dotations qui favorise des dépenses inutiles afin de se garantir la même dotation pour l'année suivante.

Tout cela est source de gaspillage et de gestion médiocre et irresponsable.

Permettre une articulation entre la sphère publique et la sphère du privé, assurer une mise en ordre permanente de l'outil judiciaire, c'est autoriser l'Etat à être le garant d'un équilibre et d'un développement durable.

Ainsi, le 21<sup>ème</sup> siècle pourra se construire, non plus dans une jungle de conflits armés ou économiques, mais bien à partir d'une **GESTION** réaliste et poussant jusqu'au bout les frontières du possible.

**Assurés** d'une telle démarche, les êtres humains craindront moins d'être victimes des soubresauts de l'histoire, devenant de la sorte **partie prenante** de leur destin.

Jean-Paul BRASSEUR  
Mignault (Belgium)  
(Année 2001)